



ADAC AGENCE DE DÉVELOPPEMENT
DES ARTS ET DE LA CULTURE

MINISTÈRE DU TOURISME DE LA CULTURE ET DES ARTS DU BÉNIN

Le Directeur Général

04 BP 1334
Cotonou - Bénin
+229 91 46 19 19
adac.sa@gouv.bj

Cotonou, le 24/06/2024

N° 498-1/ADAC-MTCA/DG/DAF/DCAV

COMMUNIQUE

Célébration du 1^{er} août : Les axes à emprunter pour la circulation

Dans le cadre des préparatifs de la célébration du 64^e anniversaire de l'indépendance du Bénin, il sera procédé à l'installation des tribunes sur le Boulevard de la Marina à hauteur de la « Place de l'Amazone » à partir du mardi 25 juin 2024. Cette mise en place entraînera une déviation de la circulation sur ledit Boulevard. Les gros-porteurs ne sont pas autorisés par cette déviation. Ces derniers sont donc priés d'emprunter d'autres voies.

Par ailleurs, cette modification du plan de circulation ne perturbera pas le trafic routier sur les autres axes dans la ville de Cotonou.

En vue de faciliter la circulation aux usagers de la route sur cette portion du trafic routier, il est établi le plan de circulation suivant :

I. Tronçon routier inaccessible

Le tronçon de la chaussée en face de la « Place de l'Amazone » sera isolé par l'érection des barrages fixes de part et d'autre.

II. Voies susceptibles d'être perturbées

La déviation est organisée sur la Place de l'Amazone. En lieu et place du tronçon ainsi isolé, il sera mis en place un contournement sur la gauche pour les usagers venant de l'ex HÔTEL DU PORT et sur la droite pour ceux venant de NOVOTEL.

III. Recommandations

Il est recommandé aux usagers de se conformer à cette légère modification de la circulation.



William CODJO

